

ARRÊTÉ N°211/2024

Arrêté fixation des tarifs applicables aux locations de concessions, de cases funéraires et de cavurnes aux cimetières municipaux : ancien cimetière WINTZENHEIM; nouveau cimetière WINTZENHEIM, ancien cimetière LOGELBACH, nouveau cimetière LOGELBACH

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM

VU l'article L.2542-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriale indique que le Maire peut par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou en partie et pour une durée de son mandat, de certaines matières de sa compétence ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 23/05/2020, portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire concernant la fixation, des tarifs des droits au profit de la commune

VU le règlement intérieur du cimetière municipal de la ville de Wintzenheim

ARRETE

Article 1 : Les tarifs de location des concessions aux cimetières municipaux de la commune de Wintzenheim, applicables à partir du 12 juillet 2024, sont fixés comme suit :

Surface	Nature	Durée de location	Tarif unitaire
Concession de terrain 2m ²	Acquisition ou renouvellement	15 ans 30 ans	250€ 500€
Concession de terrain 4m ²	Acquisition ou renouvellement	15 ans 30 ans	400€ 800€
Concession de terrain 5m ² (double)	Acquisition ou renouvellement	15 ans 30 ans	650€ 1300€
Cavurne au sol (3 ou 4 urnes)	Acquisition ou renouvellement	15 ans 30 ans	600€ 1200€
Colombarium (3 ou 4 urnes)	Acquisition ou renouvellement	15 ans 30 ans	700€ 1400€

Article 2 : Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa

publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par la voie de l'application << Télérecours citoyen>> sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Maire de Wintzenheim, la Directrice Générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la ville de WINTZENHEIM.

Wintzenheim, le 11 juillet 2024,

Le Maire,
Serge NICOLE

Télétransmis le : 11 juillet 2024
Affiché le : 11 juillet 2024

